

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL
Société en commandite par actions au capital de 59 175 800 €
1, rue Vernier - 75017 PARIS
642 024 194 RCS PARIS

**Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sur les
procédures de contrôle interne en vigueur
chez OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL
Exercice 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport du Conseil de Surveillance et en application des dispositions de l'article L. 225-68, alinéa 7, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Je vous rappelle que par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2007, la société anonyme FORINTER, a été transformée en société en commandite par actions et a pris la dénomination sociale d'OFI Private Equity Capital. La gérance de la Société est assurée par la société de gestion OFI Private Equity qui a été nommée statutairement pour une durée indéterminée. La société est dotée d'un Conseil de surveillance.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil de surveillance est composé de 8 membres dont la liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure au rapport de gestion conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce.

Les membres sont désignés pour une durée de 4 ans et sont renouvelables.

Messieurs Gérard JEULIN, Jean-Luc BRET et Benoît BATTISTELLI ont été nommés membres indépendants du Conseil de surveillance de la Société.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, sont considérés comme indépendants les membres du Conseil de surveillance qui n'entretiennent, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement ou être de nature à les placer en situation d'intérêts avec la direction ou la Société.

En particulier, les membres du Conseil de surveillance répondant aux critères suivants seront présumés indépendants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa Société mère, d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

- ne pas être mandataire social d'une Société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- ne pas avoir été salarié de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société en dehors des jetons de présence ;
- ne pas avoir été auditeur légal ou contractuel de la Société au cours des cinq dernières années ;
et
- ne pas avoir été membre du Conseil de surveillance de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle son mandat en cours lui a été conféré.

Il est précisé qu'en application de l'article 22 des statuts, l'Assemblée Générale a la faculté de désigner un ou plusieurs censeurs ayant voix consultative lors des délibérations du Conseil de Surveillance. A ce jour, la société d'OFI Private Equity Capital a trois Censeurs :

- Monsieur Daniel FRUCHART
- Monsieur Roger ISELI
- Monsieur Pascal LEBARD

Jusqu'au 23 avril 2007, la société était administrée par un Conseil d'administration, composé de cinq membres et deux censeurs désignés pour six années renouvelables.

1.2. Réunion du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les membres du conseil de surveillance peuvent, sauf lorsque la réunion du conseil a pour objet la vérification et le contrôle des comptes sociaux et consolidés, participer aux réunions du conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul des quorum et de la majorité.

Entre le 23 avril 2007 et le 31 décembre 2007, votre Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 67,5 %.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent principalement au siège social : 1 rue Vernier – 75017 Paris

Outre les membres du Conseil de surveillance, les Commissaires aux Comptes, s'il y a lieu, assistent également aux réunions du Conseil d'Administration, et en tant que de besoin, le gérant et les représentants concernés des délégataires tels qu'ils sont définis au point 2.1 ci-après.

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 23 avril 2007, le Conseil d'administration s'était réuni trois fois. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 100 %.

1.3. Convocations

Les membres du Conseil de surveillance ont été convoqués par courrier électronique. Les convocations ont été adressées aux membres avec un délai suffisant pour leur permettre de préparer et d'assister aux réunions du Conseil.

En pratique, les dates des différentes réunions du Conseil sont arrêtées à l'issue de chaque réunion du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à chaque réunion du Conseil et notamment aux réunions au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels, sociaux et consolidés.

1.4. Information des Membres

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de surveillance leur ont été communiqués autant que possible avant la réunion. Pour des projets d'investissement en cours, les dossiers d'investissement ont été remis en séance pour une première présentation. Ces projets ont fait l'objet d'une première appréciation en séance, et ont été validés lors d'un Conseil de surveillance suivant, généralement tenu dans le cadre de conférences téléphoniques.

1.5. Pouvoir du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet, notamment des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes en matière de communication d'informations et est saisi, en même temps que ceux-ci des mêmes documents.

Le Gérant de la Société doit obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour modifier la charte de co-investissement conclue entre la Société et OFI Private Equity et dispose ainsi d'un pouvoir d'examen et d'approbation de l'orientation stratégique de la Société.

En outre, le Gérant de la Société devra obtenir l'autorisation du Conseil de surveillance pour les décisions suivantes relatives aux FCPR dans lesquels la Société aura investi, pour les sujets que les règlements de ces fonds soumettent à un tel vote, c'est-à-dire notamment:

- décider de proroger la durée du fonds concerné,
- décider que les investissements réalisés dans une même société du portefeuille pourront excéder 15 % du montant total des souscriptions totales du fonds concerné,
- autoriser les transferts de participations entre les différents véhicules gérés par OFI Private Equity ou entre les fonds dans lesquels la Société aura investi et les entreprises liées à OFI Private Equity au sens de l'article R.214-46 du Code monétaire et financier,
- autoriser les salariés ou dirigeants d'OFI Private Equity agissant pour leur propre compte à effectuer des prestations de services rémunérées au profit du fonds concerné et/ou des sociétés qu'il détient en portefeuille,
- agréer les candidats à la succession des personnes clés d'OFI Private Equity dans les cas et conditions prévus par le règlement, étant précisé que le refus d'agrément devra être motivé et que le Conseil de surveillance ne pourra refuser d'agrément plus de deux candidats présentant les qualités requises,
- et plus généralement tout autre vote pour lequel une décision du Conseil de surveillance sera requise par le règlement du fonds concerné.

1.6. Principales décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration jusqu'au 23 avril 2007 puis le Conseil de Surveillance à compter de cette date, ont essentiellement délibéré ou été informé des décisions suivantes :

Modifications significatives intervenues au sein du « groupe » OFI Private Equity Capital

- 19 avril 2007 : Dissolution de FORMEZZ par transmission universelle du patrimoine avec FORINTER (CA du 7 mars 2007),
- 23 avril 2007 : Changement de dénomination sociale qui devient OFI Private Equity Capital (CA du 7 mars 2007 et AG du 23 avril 2007),
- 23 avril 2007 : Transformation de la société en Société en commandite par actions (CA du 7 mars 2007 et AG du 23 avril 2007),
- 25 avril 2007 : Dépôt d'une offre publique de Rachat (« OPR ») sur les actions de la Société déposée par OFI PE Commandité, société commanditée (CA du 7 mars 2007),
- 15 mai 2007 : Dépôt et enregistrement du document de référence sous le n° R.07.067 et début de l'OPR initiée par OFI PE commandité (CA du 7 mars 2007 et CA du 23 avril 2007),
- 24 mai 2007 : Constitution et apport du portefeuille de la Société à un FCPR dédié dénommé OFI PEC 1 (CA du 7 mars 2007),
- 31 mai 2007 : Transmission à l'AMF du résultat de l'OPR : OFI PE Commandité a acquis 2 700 actions d'OFI Private Equity Capital sur le marché au prix unitaire de 21,66 €. A la clôture de l'OPR, OFI PE Commandité détient 0,11% du capital et des droits de vote de la société,
- 18 juin 2007 : Lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 75 millions d'euros (placement ouvert du 18 juin 2007 au 2 juillet 2007 à 17h30 pour l'OPR en France et jusqu'au 3 juillet 2007 à 12 heures pour le placement global. (CA du 7 mars, AG du 23 avril 2007 et décision du gérant du 14 juin 2007),
- 3 juillet 2007 : résultat de l'augmentation de capital lancée le 18 juin 2007 : 56,39 millions d'euros avant imputation des frais liés à l'opération qui sont de 3,4 M€. Le nouveau capital social s'élève à 59 175 800 € (CS du 29 août 2007),
- 6 juillet 2007 : règlement livraison (CS du 29 août 2007).

Modifications intervenus dans les organes de direction et de contrôle :

→ Au niveau des organes de direction (suite à la transformation en SCA)

- 23 avril 2007 : Nomination statutaire d'OFI Private Equity, représentée par le Président du directoire Olivier MILLET en tant que gérant d'OFI Private Equity Capital (CA du 7 mars 2007),
- 23 avril 2007 : Nomination des membres du conseil de surveillance (CA du 7 mars 2007 et AG du 23 avril 2007),
- 23 avril 2007 : Nomination des censeurs : (CA du 7 mars 2007 et AG du 23 avril 2007),
- 23 avril 2007 : Nomination de Jean Philippe RICHAUD, en tant que Président du Conseil de surveillance (CS du 23 avril 2007).

→ Au niveau du comité d'Audit et du contrôle des comptes

- 30 avril 2007 : Nomination des membres du comité d'audit et du contrôle des comptes (CA du 7 mars 2007 et CS du 30 avril 2007)

Ces modifications, ont également fait l'objet, en tant que de besoin, de décisions de l'associé commandité.

Activité du portefeuille

- 29 Janvier 2007 : Introduction en bourse d'Auto Escape sur Alternext (information au CA du 16 février 2007),

- 15 février 2007 : Acquisition du Groupe Japack (à travers la holding de reprise BFR Investissements) (information au CA du 16 février 2007),
- 7 juin 2007 : Acquisition d'IMV Technologies, société cotée (CS du 30 avril 2007),
- 28 septembre: Cession des Fonds Crescendo III et IV (CS du 29 août 2007).
- 13 septembre 2007 : Retrait de la cote de IMV Technologies (information au CS du 12 novembre 2007).
- 17 octobre 2007 : Acquisition de Groupe Grand Sud (Soho) (CS du 29 août 2007),
- 26 octobre 2007 : Acquisition de The Flexitallic Group, Inc. en build-up de Siem Supranite (CS du 29 août et 14 septembre 2007),

1.7. Procès-verbaux des réunions – Préparation des travaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le secrétariat du Conseil est assuré par la Direction Juridique de la MACIF.

La Société dispose de moyens de contrôle et de validation du respect des délais d'envoi des documents et de mise à disposition des informations requises aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux Comptes et des règles de tenue des Assemblées Générales.

Les registres des Conseils et des Assemblées sont tenus à jour et à disposition de chaque membre et actionnaire. Ils sont paraphés et signés selon le cas par le Président, un membre, des scrutateurs et le secrétaire de séance et sont conservés dans les locaux parisiens de la MACIF à la Direction Juridique, 17-21 Place Etienne Pernet, 75015 Paris.

1.8. Travaux des Comités

La Société a mis en place un comité : le comité d'audit et de contrôle des comptes. Hors du conseil de surveillance, un comité de trésorerie a été établi par OFI Private Equity en sa qualité de Gérant d'OFI Private Equity Capital, et les comités d'investissement et de désinvestissement, ainsi que le comité de valorisation ont été établis par OFI Private Equity en sa qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1. Ces comités font l'objet de contrôle de la part du département d'Audit du Groupe OFI Asset Management.

De plus, les Statuts de la Société accordent le pouvoir au Conseil de surveillance d'instituer tout autre comité dont il définira la mission, la composition et le mode de fonctionnement.

1.8.1 Le Comité d'Audit et de Contrôle des comptes

La Société a mis en place, conformément à l'article 23 des statuts, un Comité d'audit et de contrôle des comptes qui est désigné par le Conseil de surveillance parmi ses membres ou en dehors d'eux.

Il est chargé de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de la Société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui sembleraient opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil de surveillance. Le Comité rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux et observations à la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance et peut, à sa demande, établir un rapport destiné à l'Assemblée générale des actionnaires lequel figurera en annexe du rapport de gestion du Conseil de surveillance.

Les membres du Comité, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du comité sont tenus à la discrétion et, le cas échéant, au secret professionnel à l'égard des informations non-publiques présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président.

La durée du mandat des premiers membres du Comité d'audit est fixée à quatre ans pour le premier membre du Comité, trois ans pour le deuxième membre et deux ans pour le troisième membre. A l'expiration de cette durée initiale, la durée des mandats de l'ensemble des successeurs de ces premiers membres sera de trois ans.

Les membres du Comité peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil de surveillance, lequel n'a pas à justifier sa décision.

Le Comité est présidé par un président désigné à la majorité de ses membres.

Le Comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président ou à la demande de la gérance, au siège social ou en tout autre endroit précisé par le demandeur.

Le Comité d'audit se réunit, au moins une fois par an, avec les commissaires aux comptes afin d'examiner avec eux dans le cadre des missions du comité, toutes les questions soulevées par ses membres, ou recueille l'avis des commissaires aux comptes sur ces questions.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles doivent indiquer précisément l'ordre du jour de la réunion et être accompagnées de tous les projets et autres éléments nécessaires à la bonne information des membres du Comité.

Peuvent assister aux réunions du Comité à la demande de ce dernier, la gérance, les représentants des commissaires aux comptes et toute personne que le Comité souhaite entendre.

Les membres du Comité d'audit peuvent, sauf lorsque la réunion du Comité a pour objet la vérification et le contrôle des comptes sociaux et consolidés, participer aux réunions du Comité d'audit par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul des quorum et de la majorité.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances du Comité. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Le Comité d'Audit et de Contrôle des comptes est composé depuis le 30 avril 2007 comme suit :

- Monsieur Jean Luc NODENOT pour un mandat de 3 ans qui expirera lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2009, Président,
- Monsieur Jean Paul MOREAU pour un mandat de 4 ans qui expirera lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2010,
- Monsieur Jean Luc BRET pour un mandat de 2 ans qui expirera lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2008,

Il était avant le 23 avril 2007, date de la transformation de la Société en SCA, composé de 4 membres et s'était réuni une fois le 9 février 2007.

Depuis le 23 avril 2007, le Comité d'Audit et de Contrôle des comptes s'est réuni deux fois : 27 août 2007 et le 25 septembre 2007. Le taux moyen de participation à ce Comité a été de 66%.

Les principaux travaux du Comité d'Audit et de Contrôle des comptes menés en 2007 sont les suivants :

- Projet de développement : Transformation en SCA et augmentation de capital ;

- Analyse des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ;
- Examen du rapport semestriel narratif ;
- Examen du rapport de gestion ;
- Préparation du rapport d'activité du comité d'audit
- Méthode de construction des comptes
- Présentation de l'actif net réévalué (économique)

1.8.2 Le Comité d'investissement et de désinvestissement

Une procédure « Convocation et réunion du comité consultatif d'investissement » a été mise en place pour une durée d'un an, le 4 avril 2007. Le comité d'investissement donne son avis sur les projets d'investissement, de réinvestissement ou de désinvestissements des véhicules gérés par OFI Private Equity. Il peut également traiter tout autres problèmes et notamment les éventuels cas de conflits d'intérêts.

- ***Au niveau des investissements***

Le comité d'investissement institué au niveau d'OFI Private Equity et qui représente le FCPR OFI PEC 1 ainsi que les autres FCPR gérés par OFI Private Equity, donne un avis consultatif préalablement à l'engagement définitif sur tout projet d'investissement unitaire supérieur à 500 K€.

Les membres du Comité d'investissement sont : M. Guy Cochet, M. Patrick Dupuy, M. Hughes Fournier, M. M. Pierre Schmidt, et M. Bruno Chamoin.

Au cours de l'exercice 2007, le comité d'investissement s'est réuni cinq fois et a donné un avis favorable sur tous les dossiers :

- GROUPE JAPACK, qui avait déjà été soumis au comité du 14 juin 2006. A l'époque, les managers avaient rompus les négociations pour deux raisons principales, un prix trop élevé et une position d'actionnaire minoritaire jugée insatisfaisante (Comité du 13 février 2007);
- IMV TECHNOLOGIES (projet AIGLE), acquisition de bloc de contrôle en juin suivi par une OPA simplifiée et un retrait de la cote en septembre (Comité du 30 avril 2007);
- IONISOS (projet OMEGA), dossier non réalisé compte tenu du prix proposé (Comité du 21 mai 2007)
- GROUPE GRAND SUD (SOHO) (projet KEY), acquisition en partenariat avec Christophe Barnoin (Comité du 28 septembre 2007) et ;
- The FLEXITALLIC GROUP, INC. (projet ASTRO) en build-up pour Siem Supranite (Comité du 14 septembre 2007).

- ***Au niveau des désinvestissements***

le comité de désinvestissement constitué au niveau d'OFI Private Equity et qui représente le FCPR OFI PEC 1 ainsi que les autres FCPR gérés par OFI Private Equity, a les mêmes membres que le comité d'investissement.

Antérieurement, le mandat signé entre Forinter et OFI Private Equity le 27 juillet 2004, caduque depuis la transformation en SCA de la Société, faisait référence à des conditions de désinvestissement (article b.2) pour les portefeuilles gérés et/ou conseillés par le MANDATAIRE et/ou les Entreprises liées ayant co-investies.

Le « comité de désinvestissement » s'est réuni/

- le 9 janvier 2007 pour donner son avis pour l'introduction sur ALTERNEXT de la participation Auto Escape, acquise en 2005. Une sortie partielle a été décidée. Les investisseurs FORINTER et OFICAP ont vendus environ 49% de leurs titres.

Ces désinvestissements se sont fait conformément aux règles de désinvestissement entre entreprises gérées par le mandataire.

1.8.3 Le Comité de Valorisation

Ce comité a été mis en place par OFI Private Equity, en sa qualité de société de gestion du FCPR OFI PEC 1, ainsi que d'autres FCPR sous sa gérance. Les membres du comité sont des responsables de l'équipe investissement ainsi que l'équipe administrative et financière d'OFI Private Equity.

Ce comité se réunit trimestriellement afin d'étudier la performance de chaque société du portefeuille et de déterminer la valorisation de toutes les lignes d'investissement (equity, mezzanine et BSA). Des fiches de valorisation sont préparées par l'équipe administrative dans un premier temps et transmises aux responsables d'investissements de chaque société du portefeuille environ un mois avant la fin du trimestre. Les responsables d'investissement remplissent les fiches de valorisation, qui sont présentées en réunion du comité. La méthodologie de valorisation et son application sont revues pour chaque investissement. Suite à la réunion, toutes les modifications nécessaires sont apportées aux fiches de valorisation, qui sont ensuite revues, validées et signées par le responsable de l'investissement, le Président du Directoire et le Directeur Financier. Ensuite ces fiches de valorisation sont transmises aux experts comptables de la société pour la préparation des comptes du FCPR OFI PEC 1, ainsi qu'au Commissaires aux Comptes et au Comité d'audit pour leur revue et contrôle. Les fiches de valorisation font également l'objet d'un contrôle effectué par l'Atelier de l'Asset Management et le Département Audit du Groupe OFI Asset Management.

1.8.4 Le Comité de Trésorerie

Ce comité a été mis en place par OFI Private Equity, en sa qualité de gérant d'OFI Private Equity Capital et dans le cadre de la convention de conseil en investissement signé entre OFI Private Equity et OFI Asset Management le 4 mai 2007. Les membres du comité sont des responsables d'OFI Private Equity et d'OFI Asset Management.

Ce comité se réunit trimestriellement afin d'étudier la position de trésorerie de la société et ses allocations de placement.

Le Comité de trésorerie s'est réuni le 7 septembre 2007 et le 9 novembre 2007.

Ses travaux ont porté sur :

- La révision de l'allocation de trésorerie initiale ;
- La trésorerie suite aux investissements dans Groupe Grand Sud (Soho) et Flexitallic Group.

2. Procédures de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objectif de s'assurer que :

- les lois et règlements applicables à l'activité de la Société sont respectés ;
- les opérations sont exécutées conformément aux décisions de la direction en conformité avec le système d'autorisation et d'approbation préalablement défini ;
- les opérations sont enregistrées de telle façon que les comptes annuels qui en découlent sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise ;
- les actifs de l'entreprise sont sauvegardés ;

- le fonctionnement des différents mandats gérés est en conformité avec le contrat de mandat ;
- les opérations réalisées sont en conformité avec les règles déontologiques de la profession.

2.1. Organisation de la fonction contrôle

Par convention en date du 22 septembre 2006, la Société a délégué son activité de contrôle interne à l'Atelier de l'Asset Management à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le contrôle réalisé par l'Atelier de l'Asset Management s'appuie sur le respect d'un plan de conformité et de contrôle interne établi conjointement par les parties. Ce plan fixe pour une période de douze mois le cycle de déroulement de toutes les tâches de contrôle à réaliser par l'Atelier de l'Asset Management. Les contrôles et leur périodicité y sont déterminés.

L'Atelier de l'Asset Management exerce sa mission en toute autonomie et rapporte semestriellement par écrit ses conclusions à la Société.

En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie repéré(e) lors d'un contrôle et revêtant une certaine gravité, l'Atelier de l'Asset Management formalise ses remarques dans les meilleurs délais et les adresse à la Société.

Ainsi, les principaux acteurs du contrôle interne se situent à plusieurs niveaux :

- Le comité d'audit au sein de OFI Private Equity Capital,
- Le département audit-contrôle du groupe OFI Asset Management ,
- Le contrôle du gérant et des délégataires par l'Atelier de l'Asset Management.

Il convient de rappeler que la Société n'emploie aucun salarié et délègue l'essentiel des travaux nécessaires à la conduite de son activité au Gérant et aux mandataires suivants (ci-après les « Délégataires ») :

- ❖ OFI Private Equity, délégataire pour la gestion du portefeuille de FORINTER jusqu'au 23 avril 2007 en vertu du mandat de gestion signé le 27 juillet 2004, devenu caduque suite à la transformation de la Société en SCA.

Depuis le 23 avril 2007, OFI Private Equity est le gérant de la société OFI Private Equity Capital, sous sa nouvelle forme.

Le gérant est compétent pour :

- Gérer et administrer la Société dans le respect des règles légales, réglementaires et statutaires,
- Arrêter les comptes,
- Accomplir les missions visées suivantes
- Rédaction du rapport annuel,
- Mise à jour du document de référence annuellement,
- Gestion des relations avec les experts comptables, les avocats et les commissaires aux comptes,
- Gestion des fonds (trésorerie) de la société,
- Gestion des participations qui ne seront pas transférées aux FCPR (Access et Crescendo),
- Préparation des rapports périodiques présentés au Conseil de surveillance,
- Suivi de l'information légale et réglementaire applicable aux sociétés cotées conformément aux obligations légales et réglementaires,
- Suivi des relations avec les autorités boursières (AMF, Euronext),
- Rédaction et publication des communiqués de presse,
- Mise à jour du site Internet et mise en ligne des informations conformément aux obligations légales et réglementaires,
- Assurer le secrétariat des sociétés d'OFI Private Equity Capital et de ses filiales éventuelles.

Le contrôle d'OFI Private Equity Capital fait l'objet du paragraphe 2.2.1. Le processus de valorisation des investissements par OFI Private Equity et le Comité de Valorisation est décrit au paragraphe 1.8.3.

- ❖ La MACIF, déléataire pour le suivi juridique depuis le 1^{er} juillet 2005 a pour rôle la tenue du calendrier juridique, l'assistance à la préparation des Conseils et des AG et la publication des informations réglementaires au BALO et à l'AMF.

Le contrôle de la MACIF fait l'objet du paragraphe 2.2.2.

- ❖ Grant Thornton, déléataire pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés depuis le 19 septembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Le contrôle de Grant Thornton fait l'objet du paragraphe 2.2.3.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne par délégation

2.2.1. Contrôle du Gérant : OFI Private Equity

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'équipe de contrôle interne et de déontologue, OFI Private Equity bénéficie des structures et moyens mis en place par OFI Asset Management au profit de ses sociétés filiales.

Il existe deux niveaux de contrôle interne au sein d' OFI Private Equity.

Le premier est réalisé au niveau d'OFI Private Equity par le service administratif et financier. Il consiste à s'assurer du correct déroulement des procédures opérationnelles et des processus d'investissement. Pour ces contrôles, l'équipe d'OFI Private Equity se fonde sur les procédures rédigées conjointement avec l'Audit Interne d'OFI Asset Management. Le suivi de ces procédures est géré via un logiciel métier (Prisma Process) accessible à tous.

Pour assurer les contrôles de second niveau, OFI Asset Management s'appuie sur deux départements.

Le premier, l'Audit Interne, a pour principale mission de s'assurer du respect des normes réglementaires mais aussi de l'application des « Best Practices » en fonction des standards de la profession.

Le département Audit du groupe OFI Asset Management a réalisé quatre audits depuis octobre 2006 :

- Période du 1^{er} oct. 2006 au 30 juin 2007 : Audit des investissements Siem Supranite, Japack et IMV Technologies ;
- Période du 1^{er} oct. 2006 au 30 juin 2007 : Audit des désinvestissements Siem Supranite (syndication), Auto Escape (sortie partielle), Japack (syndication) ;
- Audit de la valorisation au 30 mars 2007 ;
- Audit des contraintes du mandat FORINTER au 31 mars 2007.

Le Risk Management pour sa part a pour principal objectif de surveiller les risques liés à la gestion et les risques opérationnels.

En cas d'anomalie décelée, OFI Private Equity est tenue de procéder aux corrections nécessaires dans les plus brefs délais.

Les départements Audit Interne et Risk Management procéderont alors à une nouvelle vérification des points soulevés.

Le responsable compliance et contrôle interne (RCCI) désigné d'OFI Asset Management est Madame Caroline Farrugia.

Par ailleurs, OFI Asset Management a établi un règlement de déontologie sur la base des normes professionnelles et des principes directeurs du Code de déontologie de l'AFIC. Ce règlement s'applique à toutes les sociétés d'OFI Asset Management et donc à OFI Private Equity, son personnel et toute personne agissant pour son compte. Il prévoit notamment :

- la prévention de situations de conflit d'intérêts, dans le respect des principes d'intégrité et de loyauté ;
- le respect de la confidentialité et une obligation de discrétion absolue, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sociétés du groupe sur leur activité (et notamment vis-à-vis de concurrents éventuels) ;
- des dispositions particulières pour les opérations du personnel en situation sensible susceptible de détenir des informations privilégiées (pour OFI Asset Management, il s'agit notamment des membres du Comité de direction, des gérants et assistants de gestion, des commerciaux, du *middle office*, des analystes, du *risk management* et du contrôle interne) ;
- l'institution d'un déontologue, qui a pour mission de veiller au respect de ces règles de déontologie ;
- un ensemble de moyens (informatiques, matériels et progiciels) mis à la disposition du personnel pour l'exercice exclusif de l'activité et qui ne sauraient être détournés par leurs utilisateurs à des fins personnelles ou au profit de tiers ;
- la mise en place de procédures d'encadrement des cadeaux émanant des sociétés du groupe ou reçus par leur personnel (respect de procédures de déclaration au déontologue) ; et
- la rémunération des dirigeants, qui n'est pas liée directement aux résultats de leur gestion.

De plus, le règlement de déontologie d'OFI Asset Management prévoit également qu'OFI Private Equity soit soumis à l'ensemble des textes dont la liste est donnée ci-dessous :

- les articles 314-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatifs aux règles de bonne conduite et autres obligations professionnelles des prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;
- le règlement de déontologie des OPCVM - AFG ;
- le règlement de déontologie de la gestion de portefeuille individualisée sous mandat - AFG ;
- le règlement de déontologie des OPCVM de l'AFG-ASFFI : dispositions spécifiques concernant le gestionnaire de fonds communs de placement d'entreprise ; et
- le Code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement de leurs dirigeants et des membres de leur personnel, (code AFG-ASFFI-AFIC).

Contrôle de l'Atelier de l'Asset Management

Le contrôle de l'Atelier de l'Asset Management a porté principalement sur :

- La création du FCPR « OFI PEC 1 » : existence, apports, prestataires, souscriptions ;
- Les autorisations données par le Conseil de surveillance ;
- La conformité des opérations juridiques et le respect de la procédure d'investissements et de désinvestissements (étude, comité d'investissement, mise en place, investissements, rejets).

Aucune insuffisance grave de contrôle interne n'a été relevée lors de ce contrôle.

Un tableau récapitulatif des investissements et désinvestissements accompagnés des observations de l'Atelier de l'Asset Management est présenté ci-après.

FORINTER : INVESTISSEMENTS 2007 (avant le 23 avril 2007)

Nom de la société	Date du comité d'investissement et avis	Information (I) au CA ou Autorisation (A) du CA	Date et Montant de l'investissement (en M€)	VALORISATION Orientation de Gestion : Entreprise de taille moyenne ou petite.	RATIO: Montant des FP de FORINTER / 10 (en M€)	RATIO Montant de l'emprunt contracté (≤ 3% avec Σ des emprunts contractés > 10% des FP de FORINTER)	OBSERVATIONS 2AM
GROUPE JAPACK	14 juin 2006 et 13 février 2007 Favorable pour 2,1 M€	(Information)	15 février 2007 pour 2,1 M€ pour Forinter et 700 K€ pour OIF Europa I (avant syndication)	9,8 M€ soit environ 4,8 * EBITDA	4,9 M€ Au 31/12/06	0	Respect de la procédure et des signatures. Le comité propose d'investir 2,1 M€ pour FORINTER LBO Secondaire. Note post closing : Investissement de 2,1 M€ pour FORINTER : → Augmentation de capital BFR Investissement : 2 774 K€ → Acquisitions actions Dirigeants : 26, 3 K€

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (jusqu'au 31 mai)/ FCPR OFI PEC 1 : INVESTISSEMENTS 2007

Nom de la société	Date du comité d'investissement et avis	Information (I) au CA ou Autorisation (A) du CA	Date et Montant de l'investissement (en M€)	VALORISATION Orientation de Gestion : Entreprise de taille moyenne ou petite.	Contrôle des RATIOS	OBSERVATIONS 2AM
IMV TECHNOLOGIES	Comité d'Investissement du 30/04/2007 Avis favorable	Autorisation du Conseil de surveillance du 30/04/07	7 juin 2007 Fonds OFI PEC 1 : <u>Financière Aigle 1 :</u> ▪ 7, 004 M€ (700 319 actions), ▪ 53,9 K€ 43 140 BSA), ▪ 5, 038 M€(503 805 OC), <u>Financière Aigle 2 :</u> ▪ 5, 217 M€en obligations	Conforme à l'orientation de gestion du fonds	Conforme aux ratios prudentiels	Respect de la procédure et des signataires autorisés. LBO secondaire. Retrait de cote (Public to Private). Le comité propose d'investir : → 11, 8 M€(jusqu'à 13,8 M€) en capital, → 5,2 M€ en mezzanine L'investissement en capital est réalisé pour un total de 12,1 M€ dont 5, 038 M€ en OC qui sont des titres donnant accès indirectement au capital. L'investissement en mezzanine est réalisé par Financière Aigle 2 pour 5,217 M€

Nom de la société	Date du comité d'investissement et avis	Information (I) au CS ou Autorisation (A) du CS	Date et Montant de l'investissement (en M€) Date du comité consultatif si investissement > 500 K€ (article 6.1)	Orientation de Gestion : Article 6.1	Règles co-investissement : <i>article 7.3</i> 94,3 % OFI PEC à compter du 9 juillet 07 puis à compter du 1 ^{er} octobre 2007, 95%	Contrôle RATIOS Ratios Juridique et fiscal : articles 5.2 et 5.3 Ratios prudentiels : article 6.3	OBSERVATIONS 2AM
-------------------	---	---	--	--------------------------------------	---	---	------------------

The Flexitallic Group, Inc. (détenue à 100% par Financière de SIAM)	14 septembre 2007 (convocation envoyée par mail le 10 septembre) Avis favorable	<i>Autorisation du CS 14 septembre 2007</i>	Investissement réalisé le 28 octobre 2007	OK	Présentation comité : <ul style="list-style-type: none"> • OFI PEC 1 : 20,4 M€(soit 91,5%), • OFI EUROPA 1 : 1,2 M€(soit 5,40%), • OFICAP : 0,7 M€ soit 3,1%). 	<i>Pas de contrôle :</i> Tableau de contrôle des ratios en attente de formalisation	Respect de la procédure et des signataires autorisés. Build Up : le comité d'investissement propose d'investir : Investissement OFI PE : 17,12 M€ en Equity + 5,58 M€ en mezzanine junior : → OFI PEC 1: 20,8 M€ → OFI EUROPA : 1,2 M€ → OFICAP : 0,7 M€ Réalisation de l'investissement : 13 553,4 K€ + 240 K€ au titre de portage
GROUPE GRAND SUD (SOHO) est (détenue à 100% par Financière FIMEGA (création)	28 septembre 2007 (convocation envoyée par mail le 24 septembre) Avis favorable	Autorisation Conseil de surveillance du 29 août 2007 et Conseil de surveillance du 28 septembre 2007 – Investissement 12 M€ ,soit 70% du capital	Investissement réalisé le 17 octobre 2007 : Affectation OFI PEC : 11,97 M€ (Rapport projet d'investissement du 26 septembre : 33% Equity + 33% junior+33% sénior)	OK	Présentation comité : <ul style="list-style-type: none"> • OFI PEC 1 : 11,97 M€, soit 95% • OFI EUROPA 1 : 0,63 M€ soit 5%, • OFICAP : 	<i>Pas de contrôle :</i> Tableau de contrôle des ratios en attente de formalisation	Respect de la procédure et des signataires autorisés. LBO secondaire. Le comité propose d'investir (OFI Europa I inclus) : → 4,2 M€ en capital, → 4 M€ en mezzanine sénior, → 4 M€ en mezzanine junior. Réalisation de l'investissement par OFI PEC1: → 3 610,080 K€ en capital, → 3 040,066 K€ en mezzanine junior, → 7 790,17 K€ en mezzanine sénior, soit un total de 11,4 M€

FORINTER : DESINVESTISSEMENTS 2007 (avant le 23 avril 2007)

Nom de la société	Date du comité de désinvestissement et avis	Information (I) au CA ou Autorisation (A) du CA	Date et Montant du désinvestissement (en M€)	Respect article b.2 du mandat de gestion	COMMENTAIRES	OBSERVATIONS 2AM
AUTO ESCAPE	9 janvier 2007 Avis favorable	16 février 2007 (Information)	<ul style="list-style-type: none"> 29 janvier 2007 : 308 598 titres (sur 1 100 000) pour 1 668, 892 K€ Montant résiduel (PR) : 791, 402 K€ représentant 791 402 Titres 	Désinvestissement au prorata de leurs participations pour FORINTER et OFICAP	<ul style="list-style-type: none"> Introduction sur ALTERNEXT le 29 janvier 07 – Sortie partielle, Restriction de vente des actions Lock-up (levées ou améliorées à tout moment par PORTZAMPARC) : <ul style="list-style-type: none"> → 0% des titres les 3 1^{er} mois, → 20% max de 3 à 6 mois, → 20% max entre 6 et 9 mois 	Convocation du comité consultatif conforme à la procédure du 6/12/06 et feuille de présence signée.

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL / FCPR OFI PEC 1 : DESINVESTISSEMENT 2007

Nom des fonds	Date du comité de désinvestissement	Information au Conseil de Surveillance ou Autorisation du CA	Date et Montant du désinvestissement (en M€)	COMMENTAIRES	OBSERVATIONS 2AM
Fonds CRESCENDO III et IV	Décision du Gérant après information au Conseil de Surveillance	Information CS du 29 août 2007	Autorisation de désinvestissement pour la somme de 1 528 479 \$ réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 132 683 \$ pour CRESCENDO III, - 1 395 796 \$ pour CRESCENDO IV. Virement reçu le 1/10/07	Cession à PAUL CAPITAL PARTNERS et ADAMS STREET PARTNERS. Contrat de cession en date du 28 septembre 2007.	Conforme à la procédure et aux montants autorisés. Le paiement a été effectué 3 jours après la signature de l'acte Pas de procédure anti blanchiment

<p>AXSON</p>	<p>Pas de comité de désinvestissement compte tenu que le projet d'IPO a été reporté</p>	<p>Information CS du 29 août 2007</p>	<p>Document interne : projet d'IPO AXSON – opération envisagée – 19 novembre 2007. Le calendrier prévisionnel indique une fixation du prix et ses modalités par le CA le 6 décembre. Document ODDO du 27 novembre 2007 : structuration de l'IPO</p>	<p>Introduction sur le marché Alternext d'Euronext PARIS SA d'ici la fin de l'année et en fonction de l'évolution des marchés boursiers. Choix de ODDO Corporate Finance comme banque introductrice. Enregistrement du document de référence à l'AMF le 13 novembre 2007 sous la référence I.07-165.</p>	<p><u>Commentaires sur la fiche de valorisation au 31/12/07 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • IPO décalé à 2008, en considération de la volatilité actuelle de la bourse, • IPO a réaliser courant 2008 si le marché boursier se redresse (opération de l'ordre de 25 M€, dont 15% à 30% en cession d'actions existantes).
---------------------	---	---------------------------------------	---	--	--

2.2.2 Contrôle du délégataire du suivi juridique : MACIF

Le suivi juridique est délégué à la MACIF depuis le 1^{er} juillet 2005 en vertu d'une convention en date du 30 décembre 2005.

Le dossier juridique de la société est tenu par le biais d'un calendrier des événements intervenant annuellement dans la vie de la société, c'est-à-dire, notamment :

- Les réunions (Conseil d'Administration, Assemblées Générales) ;
- La publication des informations réglementaires (BALO, AMF) ;
- L'attestation des comptes semestriels et la certification des comptes annuels par les commissaires aux comptes.

Un tableau de bord avec les références réglementaires et légales, tenu à jour, est disponible et divisé en deux sections :

- les informations périodiques : informations comptables et financières avec trois sous parties :
 - documents annuels,
 - documents semestriels,
 - documents trimestriels,
- les informations permanentes : informations privilégiées, pacte d'actionnaires, opérations sur les titres de la société, modifications des statuts, changement de périmètre...

La diffusion de l'information réglementée est réalisée par l'intermédiaire d'un diffuseur professionnel (Hugin, anciennement Company News) sélectionné parmi liste des diffuseurs professionnels publiée par l'AMF le 9 février 2007.

Dès lors, en application de l'article 221-4 du règlement général de l'AMF, la Société bénéficie d'une présomption de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée.

L'information réglementée est simultanément mise en ligne sur le Site Internet de la Société (www.ofi-pecapital.com).

Le service juridique travaille en étroite collaboration avec OFI Private Equity. Cette collaboration permet de fait, un contrôle et une validation au plus haut niveau de la délégation de l'activité juridique.

Contrôle de l'Atelier de l'Asset Management

Le contrôle de l'Atelier de l'Asset Management a porté principalement sur :

- le respect des contraintes légales et réglementaires ;
- le respect de la diffusion réglementée des sociétés cotées par voie électronique.

Aucune insuffisance grave de contrôle interne n'a été relevée lors de ce contrôle.

2.2.3. Contrôle du délégataire pour la comptabilité générale et la consolidation des comptes du Groupe

Grant Thornton assure la comptabilité générale (élaboration des comptes sociaux et établissement des déclarations sociales y afférentes) de la Société et la consolidation des comptes du groupe avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 en vertu d'une lettre de mission signée le 19 septembre 2006.

Grant Thornton assure également la comptabilité générale du FCPR OFI PEC 1 depuis le 24 mai 2007 (date de sa création) en vertu d'une lettre de mission signée le 4 avril 2007.

Grant Thornton intervient dans la société, une fois par mois et tient des dossiers permanents par société qui sont complétés au fur et mesure des mouvements.

Grant Thornton travaille en étroite collaboration avec OFI Private Equity notamment pour l'établissement d'un calendrier et d'un programme de travail en vue de la préparation de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Contrôle de l'Atelier de l'Asset Management

Le contrôle de l'Atelier de l'Asset Management a porté principalement sur une première prise de connaissance des procédures d'établissement des comptes sociaux et consolidés de la Société et du FCPR OFI PEC 1. Il a été réalisé par entretiens et prise de connaissance de certains documents et échanges d'informations entre OFI PE et Grant Thornton.

Aucune insuffisance grave de contrôle interne n'a été relevée lors de cette analyse..

2.3 Amélioration des processus de contrôle interne

Les axes d'amélioration proposés pour 2008 sont les suivants :

- ❖ Mettre à jour les conventions avec les délégataires,
- ❖ Finaliser la mise à jour du livre des procédures,
- ❖ Compléter l'information du Comité d'investissement au niveau des fiches présentées,
- ❖ Documenter vis-à-vis du Comité d'investissement l'impact de l'investissement sur le périmètre de consolidation.

Fait à Paris, le _____
Le Président du Conseil de Surveillance